

Conseil de Toulouse Métropole du 14 octobre 2021
Intervention d'Odile MAURIN

5.21 Toulouse - Ile du Ramier - Eco-parc de la Poudrerie - Halte Gourmande - Appel à projets - Lancement de la consultation - Constitution d'une commission Ad Hoc : Désignation au scrutin proportionnel au plus fort reste de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants - DEL-21-0911

Monsieur le président, chers collègues,

Nous avons été séduits par l'ambition d'exemplarité écologique que la Métropole porte sur l'île du Ramier. Il nous apparaît utile de défendre l'efficacité de la coopération entre milieu associatif et professionnel, dans un cadre légal exigeant, et avec des moyens pour renforcer le dialogue entre élus/services, citoyens et associations.

Le projet du Collectif du Ramier s'inscrit dans une démarche d'exemplarité écologique plébiscitée par la métropole toulousaine.

Concernant la Halte Gourmande, au coeur de l'Eco-parc de la poudrerie, le travail des associations a été fortement contraint par les aspects techniques et administratifs, les fermetures météo fréquentes et surtout la COVID.

La reprise d'activités lucratives par des professionnels pourrait être imaginée en continuité de l'offre d'alimentation durable (cuisine végétane) et solidaire (tarifs adaptés) proposée par les associations et en coopération pour l'occupation et l'animation du lieu.

Tout comme dans le nord de l'île où la coopération inédite entre professionnels et associations a permis une réutilisation efficace de 98% des matériaux.

En plus du mobilier mis à disposition, nous préconisons aussi de demander ou proposer une ou 2 tables accessibles, c'est-à-dire avec 4 pieds pour éviter aux personnes en fauteuil de se faire mal en étant mal assis devant une table à pied central ou table bistrot dont les croisillons ne permettent pas de passer les jambes sous la table. Comme en Espagne où chaque Ets a au moins une table accessible.

C'est pourquoi nous proposons l'amendement suivant, page 5, dans le dernier paragraphe, après « 15 tables pliantes métalliques (70 x 70 cm) », ajouter « et 2 tables accessibles à 4 pieds bien écartés pour les personnes en fauteuil roulant, ».

En attendant nous confirmons la candidature de Maxime Le Texier comme titulaire et de moi-même comme suppléante pour ce jury.